
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 octobre 2026, à la salle du conseil, 181, route Centrale à Saint-Valérien.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mylène Vézina, MM. Michel Michaud, Gilles St-Pierre, Mario Yockell, Christian St-Pierre et David Chassé, conseillers, formant quorum sous la présidence du maire, M. Christian Beaulieu. Mmes Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière et Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe étaient aussi présentes.

2026-199 Politique de traitement des plaintes relatives aux manquements à la Charte de la langue française

CONSIDÉRANT que la Charte de la langue française prévoit un mécanisme de traitement des plaintes et dénonciations par l'Office québécois de la langue française;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la procédure applicable aux plaintes ou dénonciations concernant un possible manquement à la Charte de la langue française au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Chassé, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité :

QUE toute plainte ou dénonciation visant la Municipalité relativement à un possible manquement à une disposition de la Charte de la langue française ou de ses règlements soit directement dirigée vers l'Office québécois de la langue française, lequel est l'organisme compétent pour en assurer le traitement;

QUE la présente résolution constitue la *Politique de traitement des plaintes relatives aux manquements à la Charte de la langue française* de la Municipalité.

(S) Marie-Paule Cimon
Directrice générale et greffière-trésorière

(S) Christian Beaulieu
Maire

Copie certifiée conforme le 9 octobre 2026



Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe